

Une école de la réussite pour tous

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Partant du constat, déjà mis en lumière dans le cadre de l'avis intitulé *Les inégalités à l'école*, présenté par notre assemblée en septembre 2011, que l'école peine à réduire les inégalités dues à l'origine sociale ou culturelle des enfants, le présent avis s'attache à imaginer une école de la réussite pour tous. Énoncer que l'école doit devenir le lieu de la réussite pour tous c'est déjà admettre l'idée que cela n'est pas le cas aujourd'hui. Pour réussir ce projet ambitieux il est impératif de mobiliser toutes les énergies. Dans l'école mais aussi à l'extérieur du milieu scolaire et sur l'ensemble des territoires. C'est la philosophie générale de l'avis et nous le partageons.

Au-delà de rappeler l'existant (inégalités scolaires, décrochage et échec scolaire, difficultés pour l'école d'être le lieu de la réussite, difficulté pour les acteurs, manque de moyens et parfois absence de vision prospective institutionnelle....) cet avis vise à l'améliorer. L'école doit devenir le lieu de la construction de l'individu. Cela passe par l'engagement constant de tous les acteurs : parents, élèves, enseignants et pouvoirs publics.

Cet avis met en évidence certaines bonnes pratiques qui existent sur les territoires de la République. Nous partageons l'idée qu'il faut faire connaître et encourager les dispositifs et initiatives visant à transformer l'école en lieu de réussite pour tous. Les exemples pris et détaillés dans cet avis illustrent parfaitement ce qu'il convient de faire. En s'inspirant des expériences menées et décrites dans les témoignages présentés il est possible d'imaginer une autre vision de l'école et donc de l'enseignement de la maternelle au lycée, de la campagne à la ville. Ce pour tous les élèves.

On peut retenir une certaine originalité dans cet avis qui vise à démontrer qu'il existe des expériences d'école émancipatrices et il est évident que ces schémas sont à développer dans le cadre d'une école inclusive ; instrument majeur de la lutte contre le décrochage scolaire. Je souhaite citer ici une définition reprise dans l'avis concernant l'école inclusive, qui demeure un objectif prioritaire aujourd'hui mais l'était sans doute hier aussi du moins dans les principes, « *une école inclusive est une école qui évolue constamment et qui renforce ses capacités pour prendre en charge la diversité* ». Car, il s'agit bien de prendre en compte les diversités pour faire de cette école un lieu de réussite pour tous : diversité sociale, diversité culturelle, diversité géographique, mais aussi permettant la prise en compte des personnes porteuses de handicap.

Tant sur le constat que sur les préconisations, cet avis prend largement en compte les orientations et revendications développées par notre confédération CFE-CCG à l'occasion de la concertation nationale engagée notamment dans le cadre de la refondation de l'école. Ainsi, la CFE-CGC défend une position proche des réalités vécues sur le terrain par l'ensemble des acteurs: parents, élèves et enseignants. Dans le cadre d'une école plus juste pour les territoires notre

confédération préconise de développer la mixité sociale et culturelle dans les territoires, les établissements et les classes. Ceci apparaît dans l'avis au même titre que l'idée que nous défendons d'ouvrir les classes sur leurs quartiers ou le fait de favoriser une pédagogie innovante et adaptée à l'hétérogénéité des élèves. Impliquer davantage les élèves dans les projets d'établissements est aussi une préconisation partagée. Enfin la CFE-CGC, tout comme la rapporteure, préconise la mise en place de partenariats plus étroits avec les milieux associatif, sportif et culturel particulièrement, mais aussi avec le monde économique.

Autre axe fort de l'avis et positionnement partagé, la lutte contre le décrochage et l'échec scolaire. Leur prévention est aussi une priorité pour l'union européenne. Les conséquences de cet échec sont lourdes, tant pour le jeune et sa famille que pour la société toute entière. Les préconisations de l'avis en la matière vont dans le bon sens. Il convient bien d'éviter les choix d'orientation contraints, d'assurer la détection précoce des élèves en difficulté, et ce dès le plus jeune âge en adaptant les méthodes pédagogiques aux vrais besoins des élèves. L'avis indique des pistes qui rejoignent là encore nos préoccupations.

Toute réforme doit avoir pour objectif de permettre à chaque enfant de trouver sa place et de s'épanouir dans le système scolaire, de bénéficier de méthodes d'enseignement adaptées à ses besoins et de pouvoir faire un choix d'orientation libre et éclairé. Une nouvelle fois nous pouvons noter que les axes retenus rejoignent notre positionnement syndical. S'il est encore possible d'améliorer davantage le système en proposant des outils de re-scolarisation, en prenant en considération dans la gestion des rythmes éducatifs les besoins des élèves mais aussi des familles ou en développant de nouveaux schémas liés aux activités périscolaires, il n'en reste pas moins que les orientations préconisées par cette averse apparaissent comme justes et utiles.

La CFE-CGC a voté l'avis